



Appartement humide/ électricité des parties com sur mon compteur

Par **nanoujo**, le **19/10/2014** à **21:59**

Bonjour,

Je vous contact car depuis le mois d'avril je suis dans un appartement qui accumule les problèmes.

- L'appartement est très humide, du coup nourriture, vêtements et meubles qui moisissent.
- Les parties communes sont branchées sur mon compteur, sur le bail il est écrit que l'antenne de l'immeuble est branchée, du coup nous avons un petit rabais sur le prix du loyer mais pas aussi les parties communes (il y a encore 2 étages au dessus)
- Plusieurs prises électriques étaient défectueuses, ainsi que celle du téléphone, à notre arrivée dans l'appartement et malgré plusieurs demandes elles n'ont été réparées que ce mois ci.
- Et maintenant nous avons les chiens du voisins qui font leurs besoins sur leurs terrasses et tout coule sur la notre.
- aussi notre appartement est loué en meublé sur le bail. Il y a t il un minimum a mettre dans un appartement meublé ?? (Il n'y a pas de canapé, télé, téléphone, micro onde.....) seulement électroménager cuisine, lit, table et 4 chaises.

Merci d'avance pour toutes vos réponses. Cordialement.

Par **Me Baptiste Nicaud**, le **20/10/2014** à **01:30**

Bonjour,

Les problèmes que vous expliquez sont différents, le premier et le troisième qui peuvent être contre le propriétaire ou la copropriété pour le premier en fonction de la cause de l'humidite, le deuxième qui révèle un branchement très surement illégal contre lequel il faut agir.

Le quatrième point est contre le voisin.

Pour ce qui est du logement meublé, celui ci doit contenir des meubles (en général), une literie, gazinière ou plaques, réfrigérateur et ustensile de cuisine.

Je vous conseille donc de prendre les problèmes un par un en fonction des diverses

personnes à qui vous avez à faire.

Vous pouvez commencer par des LRAR à ces personnes pour constater les faits et demander une réponse.

Cordialement,

Par **nanoujo**, le **20/10/2014 à 16:06**

Merci beaucoup pour votre réponse. Il n'y a pas de copropriété les propriétaires ont tout l'immeuble.

Puis-je partir à cause de tous ça sans préavis ou autre ? Ou me faire rembourser ? Je préviens les propriétaires mais rien à faire.

Par **nanoujo**, le **20/10/2014 à 16:06**

Merci beaucoup pour votre réponse. Il n'y a pas de copropriété les propriétaires ont tout l'immeuble.

Puis-je partir à cause de tous ça sans préavis ou autre ? Ou me faire rembourser ? Je préviens les propriétaires mais rien à faire.

Par **nanoujo**, le **20/10/2014 à 16:06**

Merci beaucoup pour votre réponse. Il n'y a pas de copropriété les propriétaires ont tout l'immeuble.

Puis-je partir à cause de tous ça sans préavis ou autre ? Ou me faire rembourser ? Je préviens les propriétaires mais rien à faire.

Par **louison123**, le **20/10/2014 à 18:02**

Votre logement présente les caractéristiques d'un immeuble insalubre.

Il faudra déclarer à la mairie par tous moyens pour le constat d'insalubrité.

Par **nanoujo**, le **20/10/2014 à 20:30**

Quelles sont les démarches à faire auprès de la mairie ?

Par **nanoujo**, le **20/10/2014** à **20:30**

Quelles sont les démarches à faire auprès de la mairie ?